



BUREAUX
LILLE — 15, rue d'Angleterre
Téléphone: 972

5
CENTIMES

DE ROUBAIX-TOURCOING

5
CENTIMES

BUREAUX
ROUBAIX — 35, rue de Valenciennes
TOURCOING — 85, rue des Cordons

Le Monde du Travail

L'impôt sur le charbon

Dans sa première séance du 4 mars, la Chambre a voté, sur la proposition du député socialiste Albert Thomas, un projet de loi dont voici le passage essentiel :

« A partir du 1^{er} octobre 1913, les mines de houille seront assujetties au paiement d'un impôt de 50 centimes par tonne de houille, coke ou briquettes, expédiée ou vendue ».

La discussion a été bâclée et les députés n'ont pu dire un mot de la situation des charbonniers de France. Le ministre et le rapporteur général du budget, n'ont pu dire un mot de la situation des charbonniers de France. Le ministre et le rapporteur général du budget, n'ont pu dire un mot de la situation des charbonniers de France.

LA REDUCTION DU DROIT SUR LE CAFE

M. Maurice Darnas, député, avait adressé à la Chambre de Commerce de Lille une lettre dans laquelle il exprimait le désir de connaître son opinion sur la demande de réduction des droits sur les cafés qu'il se proposait d'introduire auprès du Parlement.

M. Georges Guilbaud lui a fait une intéressante réponse au nom de la Chambre de Commerce, favorable à la réduction.

Il constate que, d'après les tableaux fournis et très présents, la consommation par habitant est inversement proportionnelle à la qualité du café.

« Nous consommons en France, dit-il, 2 k. 700 de café par tête d'habitant, avec un droit d'élevage de 136 fr. par 100 kilos, et nous voyons que la Belgique, où les cafés entrent en franchise, absorbe 5 k. 600 par tête d'habitant, soit plus du double ».

REVUE DU 2 FÉVRIER, M. EMILE HINZELIN

Chaque vagabond obtient de la commission publique ou de la pour individuelle 0 fr. 4 au minimum par jour, en moyenne (tous les professionnels des contribuables de la province) pas en plus ce chiffre. Artistes et géomètres sont payés par jour, les autres par semaine. Les autres sont payés par semaine. Les autres sont payés par semaine.

D'après la statistique la plus récente, il y a environ 750.000 bohémiens dans le monde entier. L'Europe en a pour sa part 600.000. En France, 40.000 ; en Belgique, 4.000 ; en Espagne, 20.000 ; en Hollande, 20.000 ; en Roumanie, plus de 200.000 ; le reste en Turquie et en Hongrie.

ADVENIAT RESUMU TJUM
Nous vous recommandons comme notre
Généralissime et Maître et comme
Chef suprême de la Patrie Française.

La promesse

Dans la prison de la ville, parmi les Vendéens désignés pour la fusillade, se trouvait un bel enfant de treize ans, Jean de Loudec. Un peu à l'écart des captifs qui s'élevaient de lamentations incohérentes, éponge triste et pensif, il attendait paisiblement assis sur la borne près de la grille.

Un paysan, d'abord en proie aux troubles du désespoir, à observer dans le tumulte le calme de ce jeune garçon, reprit quelque confiance et l'aborda chapeau bas.

« Merci de l'invite dont je profiterai plus tard, Nanette ; mais aujourd'hui, il faut que j'aille aux Brotiers. Et Jean s'enfonça dans la cave. Il alla longtemps sous les ombres. Près d'un carrefour, il hésitait de nouveau quand une ombre surgit du talus et l'appela : — Ohé ! m'sieur Jean, c'est vous ? — Oui, Julien. Quelle joie de te rencontrer ! Où as-tu laissé mon père ? — Avec votre mère, pas loin, au moulin de la Mizière. Ils vous ont cru perdu. Venez-y, ils vont être si contents de vous embrasser ! — Je serais bien heureux aussi de les voir, soupira Jean, mais je ne peux pas maintenant : j'ai aux Brotiers une affaire qui ne souffre aucun retard. Dois-je prendre le sentier de droite ? — Oui, m'sieur Jean, à droite. Mais vous avez grand tort de vous enfler par là : ça gratifie de patauds. Et Jean prit le sentier de droite. Il sortait du bocage et allait déboucher dans la plaine, quand il vit, tremblante et cachée derrière une meule, une femme qui observait les maisons du hameau proche. Une fumée rousse montait au ciel crépusculaire. L'enfant demanda à la femme : — Où se trouve, aux Brotiers, la maison de Perrin ? — C'est, après le croisement de routes, la première, celle qui fume rouge. N'y allez pas, petit : les Bleus viennent d'en sortir et d'y mettre le feu. Les voyez-vous qui frappent et entraînent la Perrine ? Ils vont la massacrer. Sauvez-vous vivement. Jean quitta l'abri de la meule, marcha droit aux patauds en agitant la lettre et en criant : — Attendez, je viens de la ville : j'ai un ordre qui concerne la citoyenne Perrine. Les soldats s'arrêtèrent. Le sergent, chef

du détachement, envoya vers Jean pour prendre la lettre ; mais le petit lui fit avec son calme plein de fermeté : — C'est pour la Perrine, vous lirez après elle. Et le sergent attendit, croyant l'enfant vraiment chargé par quelque chef des Bleus d'une mission de confiance. Jean lui parla du représentant et de son état-major, afin de donner le temps à la Perrine de lire les trois lignes d'adieu touchant de son mari. Quand elle eut achevé, elle balança la lettre et se mit à pleurer : — Ah ! mon pauvre homme ! il n'a pensé qu'à moi en allant à la mort ! A lire ça, il me semble que j'entends ces dernières paroles, ça me remet le cœur d'aplomb pour bien mourir comme lui ! — A ces mots, le sergent lui arracha la lettre, la lut et sacra furieusement : — Comment ! c'est pour ces pleurnicheries-là qu'on nous attend au risque de nous faire surprendre par les brigands ! C'est trop fort, par exemple, et ce compte-là va se régler dès notre retour à la ville. Empêchez-moi ce gamin de malheur, allez avec la femme, et en route ! La corde lui sciant les poignets, Jean fut, avec la Perrine, poussé hors du village à coups de crosse dans les reins. Près de lui, à mi-voix, la femme se désolait : — Ah ! m'sieur Jean, d'avoir eu le dernier mot de mon homme, je vais mourir aussi consolée qu'on peut l'être dans notre temps ! Je m'excuse ; mais ça me déchire le cœur de penser que vous vous êtes fait prendre pour m'apporter cette lettre. Maintenant qu'elle vous tient, ils ne vous lâcheront plus vivant ! Fallait pas revenir, m'sieur Jean ; non, fallait pas revenir ! Alors Jean de Loudec tourna vers elle son beau visage fier et lui dit en ouvrant des yeux tout grands de surprise, des yeux qui ne comprenaient pas : — Mais, ma pauvre Perrine, comment ne pas revenir, puisque je l'avais promis ?

M. Poincaré

A sa descente du train, à 8 h. 25 du matin, M. Poincaré est salué non-seulement par les autorités habituelles, mais aussi par l'aviateur Charles Aman, qui durant cette cérémonie survole le gare.

Une ovation enthousiaste accueille M. Poincaré à la sortie de la gare. La pluie tombe, mais l'ovation n'est pas moins, et le cortège se met en marche.

Le général Faurie commandant le 10^e corps d'armée aux côtés de la division, qui est accueilli par le régiment de hussards venu de Baziers.

Le cortège gagne la Préfecture. Les musiques militaires jouent la « Marseillaise », tandis que les troupes rendent les honneurs.

Les rues sont encombrées d'une foule enthousiaste. Les fenêtres sont garnies de drapeaux, il y en a qui sont grimés sur les toits.

Le président est visiblement heureux de cet accueil qui, dit-il, dépasse toutes ses espérances. Il rend au maire sa satisfaction.

LES RECEPTIONS

L'hommage à l'armée. Après avoir pris quelques instants de repos à la Préfecture, le président reçoit les corps constitués et les délégations du Congrès de la Mutualité.

M. Poincaré fait un accueil particulièrement sympathique au général Faurie, qui lui présente les officiers du 10^e corps et qui salua dans le nouveau chef de l'armée notre ancien camarade des chasseurs à pied, l'officier qui a accompli ses obligations militaires avec un zèle et un dévouement qu'il méritait tout son cœur.

M. Poincaré lui répond en ces termes : « Je vous remercie, général, d'avoir bien voulu vous rappeler les liens étroits qui m'attachent à l'armée. Je me félicite et je suis fier d'avoir, comme tous les Français, servi à la caserne, et d'y avoir reçu les fortes leçons de la discipline militaire. Je sais quel est le dévouement et le loyalisme des officiers qui sont sous votre commandement. Je sais que les hommes qu'ils ont sous leurs ordres sont prêts à tous les sacrifices et sauraient défendre la France au prix de leur sang, et la France était attachée dans son honneur, dans son territoire, et dans ses droits ».

AU CONGRÈS DE LA MUTUALITÉ

La pluie qui avait cessé un moment se remet à tomber, quand M. Poincaré quitte la Préfecture pour se rendre au Théâtre présidentiel de la séance du Congrès.

En face du Théâtre sont massés les 6000 congressistes, tandis que sous le péristyle sont rangés les élèves des écoles.

Un peu avant la venue du président, le prince de Monaco arrive en auto.

A 10 h. 1/2, la dauphine présidentielle s'arrête devant le Théâtre. Les musiques militaires jouent la « Marseillaise », puis la « Marche Lorraine ». Les acclamations redoublent.

Une fillette déclare un compliment au président qui l'embrasse. Ce geste déclenche une ovation indescriptible.

M. Poincaré est ensuite salué par le président du Congrès, M. Warnery, qui lui remet une plaquette d'or, qui, dit-il, lui rappelle son séjour à Montpellier.

Le président est invité à se rendre sur le balcon pour assister au défilé des mutualistes.

Le coup d'œil est féérique : l'esplanade est noire de monde. Les standards mettent sur cette foule des notes claires et gaies.

A ce moment a lieu un lâcher de 1.000 pigeons.

M. Poincaré fait signe qu'il veut parler : « Une voix forte que l'émotion étouffe, il

« Je gardais dans mes yeux et dans ma mémoire le souvenir de cette journée ».

La séance de clôture est présidée par M. Poincaré.

M. Henry Chéron, ministre du travail, a passé en revue les diverses questions de mutualités portées à l'ordre du jour du Congrès, et il a félicité les congressistes de leurs travaux.

Après un bref discours du prince de Monaco, M. Poincaré prend la parole : « C'est une heureuse fortune, dit-il, pour un Président de la République qui vient à peine d'inaugurer ses fonctions de pouvoir assister à ces grandes assises de la Mutualité Française, et de se trouver ainsi, dès le début de sa magistrature, enveloppé de votre sympathie et pénétré de votre esprit. Je vous remercie de m'avoir offert cette incomparable occasion de me retrouver immédiatement dans le courant de fraternité qui, sorti des profondeurs du peuple, anime vos sociétés et féconde vos entreprises bienfaitrices ».

Puis il fait un très bel éloge des œuvres de mutualité et il termine en ces termes : « Vous songez avec angoisse à la diminution de la natalité française et vous vous préoccupez d'attacher le père à son foyer assaini, vous veillez sur la femme et sur la mère, vous vous ingéniez à combattre la mortalité infantile, vous tâchez de répandre partout avec le bien-être, cette sérénité, cette confiance, cet optimisme réfléchis que donnent aux hommes le goût des fondations durables et la patience des longs desseins ».

M. Poincaré est l'objet d'une indescriptible ovation.

LE BANQUET

A midi trente, le président de la République se rend au banquet.

M. Poincaré fait son entrée dans l'imposante salle au son de la « Marseillaise » acclamé par toute l'assistance.

Les murs du manège sont ornés de trophées de drapeaux tricolores ; à sa voûte, sont suspendus des banderoles et des bannières aux couleurs nationales ; la table d'honneur est dressée à l'entrée du manège.

Le président de la République a à sa droite le prince de Monaco et M. Barthou et à sa gauche le maire de Montpellier.

Les couverts sont au nombre de 2.500.

LES DISCOURS

Le maire de Montpellier prend le premier la parole. Il rend hommage au président de la République qui au moment des heures graves a su jolusement faire respecter notre honneur national. Il dit que la population a été heureuse de joindre ses acclamations à celles de Paris et de Versailles.

M. Warnery, président du Congrès, salue, en la visite présidentielle, le triomphe de la mutualité.

M. Poincaré parle le dernier. Il dit que les éloges qui lui ont été décernés dépassent de beaucoup sa personnalité, mais s'adressent surtout à la magistrature qu'il exerce.

Le président de la République expose les origines de la Mutualité.

M. Poincaré insiste sur les bienfaits des mutualités : « Partout où vous passez, vous enseignez les vertus qui peuvent le mieux cimenter dans toutes les provinces, l'esprit de concorde et de fraternité ».

Pour mieux travailler à l'unité de la France, vous vous êtes constitués sur le modèle de la France. Chacun de vous aime la petite société dont il fait partie, comme le paysan aime son village, comme l'ouvrier aime son fabrique ; mais chacun de vous s'est attaché à la Fédération Nationale comme à la grande patrie de la mutualité ».

(Voir la suite aux Dépêches de la Nuit)

Ça et Là

LA GABEGIE. Un député a eu la curiosité de demander au ministre compétent à quelle date était réuni, pour la dernière fois, le Conseil supérieur des colonies.

La dernière assemblée plénière du Conseil supérieur des colonies remonta au 1^{er} juin 1891, a répondu le ministre par sa voix de l'Officiel.

Il y a donc 22 ans que les membres de ce Conseil touchent 6.000 francs par an pour ne rien faire, mais là, rien, ce qui s'appelle rien.

Il faut dire que ce Conseil compte un certain nombre de parlementaires, comme Sa Noblesse Félix Chateaufort, de la célèbre tribu de devantant, et comme le pauvre Dalimier, qui trouvent le moyen d'ajouter 6.000 fr. sur 15.000 que leur vaut leur mandat sans autre peine que celle de toucher.

On comprend, après cela, que les députés de ces colonies, tels que les Drou, les Proté et autres radicaux plus ou moins français-maçons soient enchantés de ce qui se passe. Tous sont attachés par mille liens, visibles ou invisibles au régime bienfaisant qui croque 5 milliards par an pour administrer la France.

Et, chose étrange — ou significative — pas un député socialiste ne monte à la tribune pour dénoncer ces orgies où l'on s'abreuve de la « sueur du peuple », car ne l'oublions pas : la source du budget c'est le travail.

LES FAMILLES NOMBREUSES

Le capitaine Maire, président de la Ligue des pères et mères de familles nombreuses, au cours d'une entrevue avec le président du Conseil, a soumis à celui-ci une intéressante statistique.

Il en résulte que 1.300.000 Français au-dessus de 30 ans restent obstinément rebelles au

LES CULTIVATEURS ET LES RETRAITES OUVRIÈRES

Aux termes de l'article 31 de la loi du 5 avril 1910, les cultivateurs ont admis au bénéfice de la loi au titre d'assurés facultatifs. Mais, tous les cultivateurs, sans exception, ne peuvent-ils prétendre à ce bénéfice ?

Le juge de paix de Saint-Amans (Lozère) l'avait pensé et il avait ordonné l'inscription sur la liste des assurés facultatifs de la commune d'Estalles de M. Tardieu, maire, ancien conseiller général, l'un des plus gros propriétaires de la région, sous prétexte que, bien qu'ayant loué la plus grande partie de ses biens, il s'était réservé quelques pièces de terre qu'il cultivait lui-même avec l'aide de sa famille.

Le tribunal civil de Mende n'a admis pas cette thèse et ordonna la radiation de M. Tardieu.

Sur pourvoi de ce dernier, la Cour de cassation a été appelée à donner son avis. Elle a rejeté ledit pourvoi, donnant ainsi raison au tribunal de Mende.

CONTRE L'ALCOOLISME

Le groupe anticoolique à la Chambre des députés a organisé un pétitionnement des femmes françaises en faveur de la limitation du nombre des débits de boissons. Vingt mille signatures environ ont déjà été recueillies et on prévoit que ce nombre va encore s'accroître. Ce mouvement provoque les colères de la Revue vinicole qui dans l'ivresse de son indignation, va jusqu'à émettre cette énormité qu'il « serait plus nuisible pour un gouvernement démocratique de fermer les cabarets que... les églises ».

Voilà qui n'est pas flatteur pour le gouvernement démocratique, ni fort avantageux pour le bon renom des mercantis de la Revue vinicole.

LES NOMADES.

On vient enfin de prendre des mesures administratives pour surveiller les bordes toujours de plus en plus nombreuses des « nomades », gens sans domicile fixe, sans papiers bien souvent et qui s'échappent à tout contrôle civil comme à toute surveillance.

On exige deux des inscriptions et des livrets, qui les suivent partout dans leurs déplacements.

Les nomades sont de plus en plus nombreux, disons-nous. En effet, dans la

Le mouvement syndical EN 1911

Nous avons dit que le « Bulletin de l'Office du Travail » de décembre 1912 a publié la statistique des Syndicats professionnels, Unions et Bourses au 1^{er} janvier 1912.

Nous avons donné un aperçu sommaire de ces chiffres.

Voici un état plus détaillé qui permettra de se rendre compte d'une manière plus raisonnée du mouvement syndical en l'année 1911.

En ce qui concerne les Syndicats agricoles, l'augmentation du nombre des Syndicats et du nombre de leurs membres, ressort du tableau ci-dessous :

1 ^{er} janvier 1911	15.000	1.200.000
1 ^{er} janvier 1912	16.200	1.450.000
Augmentation au cours de 1911	1.200	250.000

Pour les Syndicats commerciaux et industriels, voici leur nombre et leur répartition :		
Nomb. Un.	Nombre Membre.	
de 1911	d'adhés. av. 1911	
1911	1911	
Synd. patronaux	1.200	410.000
— ouvriers	1.200	1.040.000
— mixtes	200	40.000
Totaux	2.600	1.510.000

Ces indications du « Bulletin » nous permettent de noter, une fois de plus, que le mouvement de concentration que met en relief la statistique des Syndicats ouvriers : ils étaient en 1907, 5.324 pour 957.102 syndiqués ; ils sont aujourd'hui, 5.217 pour 1.044.410 syndiqués.

Le nombre des Unions s'est élevé à 377, comprenant 8.395 Syndicats et 1.304.083 membres, se répartissant ainsi : 167 Unions patronales (d. 916 Syndicats et 359.574 membres) ; 200 Unions ouvrières (1.336 Syndicats et 933.719 membres) ; 10 Unions mixtes (83 Syndicats et 10.790 membres) ; ces Unions comptaient 798 institutions diverses au 1^{er} janvier 1912.

Dans le seul département de la Seine, il y a 281 syndicats ouvriers et 410.000 syndiqués.

En ce qui concerne les femmes, on trouve, en 1911, 107.956 syndiquées, dont 92.335 dans les Syndicats ouvriers (87,07 % du total).